

CONTRÔLE MÉRULES



✓ Notre mission

Le diagnostic mэрule vise à détecter et évaluer la présence de ce champignon lignivore dans une habitation, afin de prévenir les dommages structurels sur le bâti et prendre les mesures appropriées pour traiter l'infestation. Il est obligatoire pour la vente de toute maison située dans une des zones délimitées par arrêté préfectoral.

DÉROULEMENT DE LA MISSION

01 INSPECTION VISUELLE

Notre diagnostiqueur qualifié effectue une inspection visuelle approfondie des zones susceptibles d'être infestées par la mэрule, notamment les sous-sols, les caves, les greniers, les charpentes, les planchers en bois, etc.

02 IDENTIFICATION DES SIGNES D'INFESTATION

Notre diagnostiqueur recherche les signes caractéristiques de la présence de mэрule, tels que des tâches sombres sur le bois, des filaments, des formations de mycélium, des odeurs de moisi, etc.

03 PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES EN LABORATOIRE

Si des signes d'infestation sont détectés, des échantillons peuvent être prélevés pour analyse en laboratoire afin de confirmer la présence de mэрule et identifier l'espèce exacte. Les analyses permettent également de déterminer l'étendue de l'infestation.

04 ÉVALUATION DES RISQUES

En se référant aux résultats de l'inspection et de l'analyse en laboratoire, notre diagnostiqueur évalue les risques potentiels pour la structure du bâtiment et formule des recommandations pour traiter l'infestation.

05 RÉDACTION ET TRANSMISSION DU RAPPORT

Notre diagnostiqueur rédige un rapport détaillé sur les résultats du contrôle mэрule, qui inclut ses observations, ses recommandations et les mesures correctives à prendre. Le propriétaire reçoit une copie du rapport et peut prendre les mesures nécessaires pour traiter l'infestation de mэрule, afin de prévenir toute récurrence.

BIENS CONCERNÉS

Tout immeuble bâti à vendre, et situé dans les zones déclarées à risques par arrêté préfectoral.

DURÉE DE VALIDITÉ

Il est fortement conseillé de faire réaliser un nouveau diagnostic mэрule **avant chaque vente.**

DOCUMENTS À FOURNIR

- Anciens rapports,
- Factures des précédents traitements de mэрules, si effectués.

EN SAVOIR PLUS

L'infestation de mères dans un bâtiment : comment l'éviter ?

Qu'est-ce que la mère ?

La mère, ou *Serpula lacrymans*, est un champignon lignivore capable de causer des dégâts importants sur les structures en bois d'un bâtiment. Elle se développe dans des conditions d'humidité élevée et de confinement, ce qui en fait une menace sérieuse pour les bâtiments mal ventilés ou présentant des problèmes d'humidité.



LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE :

Le propriétaire d'un bâtiment a la responsabilité de veiller à ce que des mesures de prévention et de contrôle soient mises en place pour éviter les infestations de mères et pour protéger la santé des occupants.

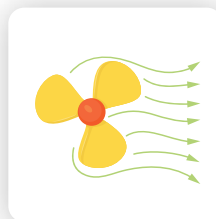
Quelques exemples de mesures correctives pour éliminer la mère et prévenir les récives :



Remplacement du bois endommagé



Traitement chimique des surfaces infestées



Amélioration de la ventilation



Réparations des fuites d'eau

Les entreprises DUO-DIAG qui assurent cette prestation :

